

Règlement du Jeux Concours « Rockin'1000 »

Modalités d'inscription et déroulement :

WOODBASS Sas enregistré au RCS de Paris (numéro B 422128298), dont le siège social est situé Woodbrass.com - 1 rue du Charron 44800 Saint-Herblain - France met en place dans le cadre de l'évènement «Rockin'1000», qui se déroulera le 29 juin 2019, un Jeux Concours nommé « Rockin'1000 »du 24 mai au 16 Juin 2019. Afin de prendre part à ce Jeux Concours, les joueurs doivent compléter le formulaire d'inscription mis à disposition sur la page internet du jeu <https://www.woodbrass.com/rockin1000>. Le joueur devra remplir l'ensemble des champs réclamés (prénom, nom, adresse e-mail) et seuls les formulaires remplis avec exactitude seront éligibles dans le cadre du tirage au sort.

Modalités de participation :

La participation à ce Jeu Concours est gratuite et sans obligation d'achat, ouverte à toute personne physique dont le domicile principal est situé dans l'Union Européenne. Sont cependant exclus, les salariés, les représentants de WOODBRASS Sas ainsi que les personnes membres de ses partenaires, de ses sous-traitants, de leurs conseils et enfin les membres de leurs familles. La participation est permise par l'inscription sur la page internet du jeu <https://www.woodbrass.com/rockin1000>. Dans le cadre des personnes non majeures, la participation est faite sous la responsabilité et l'accord du représentant légal qui doit pouvoir justifier de l'autorité parentale. L'inscription au Jeux Concours est limitée à une seule par personne, disposant du même nom et de la même adresse email. La participation est liée de manière stricte au nom du participant et celui-ci ne peut en aucun cas, jouer au nom d'une ou d'autres personnes inscrites. Dans le cas d'un formulaire non complet, illisible, envoyé après la date limite et/ou sous une autre forme que celle préalablement convenue, celui-ci sera considéré comme non valide.

Modalités de sélection des/du gagnant(e)s :

Parmi les participants dont l'inscription aura été validée, sera effectué un tirage au sort à la date du 17 juin 2019 et celui-ci désignera les gagnant(e)s. Celui, celles ou ceux-ci seront informé(e)s par WOODBRASS Sas à l'issue du tirage via un email à l'adresse renseignée dans le formulaire. En cas d'absence de réponse sous 8 jours à compter de la date de confirmation du gain, les gagnant(e)s seront considéré(e)s comme disqualifié(e)s et leur lot sera considéré comme perdu selon les modalités définies dans les conditions de remise des lots. La/les suppléant(e)s sera/seront alors désigné(e)s gagnant(e)s et WOODBRASS Sas prendra alors contacte avec celle ou celui-ci. Le gain obtenu lors du Jeux Concours est non cessible, ne peut en aucun cas être remboursé en espèces, ni permettre l'accès à aucune autre contrepartie de quelque nature que ce soit. Néanmoins en cas de force majeure, WOODBRASS Sas conserve le droit de remplacer les lots prévus dans le cadre du Jeux Concours, par un/des gains de valeurs équivalentes. L'adresse indiquée sur le formulaire de Jeux Concours est définie comme le domicile du joueur et vaudra adresse pour l'envoi du lot. Le joueur gagnant autorise toutes vérifications concernant les informations transmises à savoir son identité ainsi que son domicile (adresse postale ou/et Internet, téléphone). En cas d'informations d'identité et/ou d'adresse fausses, la participation du joueur sera considérée comme nulle.

Lots à gagner :

Une batterie Tama TAMA RM52KH6C-CCM d'une valeur indicative de 649 euros, une Guitare électrique IBANEZ SA460QM-ABB d'une valeur indicative de 449 euros, 44 places pour assister à l'événement Rockin'1000 le 29 juin au Stade de France, d'une valeur de 29 euros.

Conditions de remises des lots :

En cas d'acceptation du/des lots, les gagnant(e)s autorisent WOODBRASS Sas à utiliser l'ensemble des informations transmises via le formulaire de participation dans le cadre du Jeux Concours, dans toutes communications ou actions publi-promotionnelle liées au présent Jeux Concours, sans que l'usage de ces éléments ne puisse donner lieu à une quelconque rémunération ou contrepartie autre que les lots gagnés et ceci pour une durée maximale de 2 ans. Dans le cadre de l'envoi des lots, WOODBRASS Sas ne pourra être tenu responsable en cas de retards, avaries, pertes, manque de lisibilité des cachets postaux, intervenus lors de la livraison des/du lots. Dans le cas où les lots ne serai(en)t pas réclamés, resterai(en)t en instance, ou serai(en)t retournés sous un délai de 30 jours par le transporteur suite à l'expédition, celui/ceux-ci sera/seront considérés comme perdus pour les participants le/les ayant gagnés dans le cadre du Jeux Concours et deviendra/deviendrons la propriété de WOODBRASS Sas. En cas de gain, les gagnant(e)s affirme(nt) renoncer à réclamer auprès de WOODBRASS Sas, tout dédommagement pouvant résulter d'un préjudice lié à l'acceptation et/ou l'utilisation du/des lots.

Cadre des litiges et responsabilités :

Le joueur ayant validé sa participation, affirme accepter sans réserve le présent règlement dans son intégralité. Dans le cas où un ou plusieurs éléments du présent règlement de Jeux Concours serai(en)t considérés comme nuls ou inapplicables, les autres clauses conserveraient toute leur force et leur portée. La disqualification d'un participant est considérée comme d'office, en cas de déclaration inexacte, mensongère et enfin en cas de fraude avérée. WOODBRASS Sas tranchera sans recours possible, dans le cas de tout litige relatif au Jeux Concours ainsi qu'à son règlement. Le participant est également informé du fait qu'aucune demande par téléphone ou écrite ne sera répondue par WOODBRASS Sas, dans le cadre de l'interprétation, de l'application du règlement du Jeux Concours ni, concernant ses mécanismes, modalités et liste du/des joueurs ayant gagnés. Dans le cadre des contestations, seul l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception, envoyé sous un délai de 1 mois maximum après l'annonce des résultats sera recevable. Si les circonstances l'exigent WOODBRASS Sas se réserve le droit, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler, le présent Jeux Concours. En cas de modification concernant le déroulement du Jeux Concours, la responsabilité de WOODBRASS Sas ne pourrait être engagée du fait de cet article. WOODBRASS Sas peut annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu Concours en cas de fraudes avérées et ce, sous quelque forme que ce soit (physiquement, informatiquement etc...), dans le cadre de la participation au Jeux Concours. En cas de fraude avérée et constatée par WOODBRASS Sas, celui-ci dispose du droit, de ne pas allouer les lots concernés au(x) fraudeurs mais également, de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

Cadre légale régissant le Jeux Concours :

Les joueurs sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours (loi n°2014-1545 du Code de la Consommation, du 20 décembre 2014). Dans le cas où un litige ne pourrait être réglé à l'amiable, celui-ci sera alors soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile. Dans le cadre des conventions sur la preuve, les participant(e)s accepte(nt) que les informations résultantes des systèmes du Jeux Concours de WOODBRASS Sas font foi, dans le cadre de tout litige concernant les éléments de connexion et de traitement informatique des dites informations relatives au Jeux Concours et ce, sauf en cas d'erreurs avérées. La représentation, reproduction de toute ou parties des éléments composant ce Jeux Concours sont strictement interdites, en vertu des lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique. Les marques mentionnées restent la propriété de leurs dépositaires respectif.

Gestion des informations à caractère personnelles recueillit lors du Jeux Concours et risques liés à l'utilisation de L'internet :

Le joueur affirme connaître et accepter les caractéristiques et limites liées à l'Internet, notamment le risque de détournements, piratages éventuels ainsi que les risques de contamination par des virus informatiques pouvant être présent sur le réseau, du fait de l'absence de protection de certaines données. A ce titre, WOODBRASS Sas décline toute responsabilité dans le cas d'une mauvaise utilisation, d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à l'Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du Jeu Concours mais également de la ligne téléphonique, de toute autre moyen de connexion, ainsi que l'envoi des formulaires du Jeux Concours à une adresse fausse ou non complète. Les informations nominatives obtenues dans le cadre du présent Jeux Concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Dans le cadre des données collectées, afin de permettre l'accès à la garantie contractuelle de 3 ans en cas de victoire pour un participant, celles ci sont enregistrées dans la base de données clients de Woodbrass.com pour une durée de 3 ans. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant par envoi d'un email à l'adresse contact@woodbrass. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Les joueurs ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès ou de rectification au niveau des données les concernant. En cas de demande d'accès, de rectification ou d'opposition, celle-ci doit être adressée auprès de WOODBRASS Sas.